

A l'abri de cette double protection judiciaire et municipale, la population industrielle de Paris put s'élever bientôt à un haut degré de richesse et de prospérité. Sa bourgeoisie formant, comme nous l'avons dit, de temps immémorial un corps indépendant, n'eut point besoin de passer par ces chartes d'affranchissement, divisées en plusieurs catégories, qui eurent lieu pour les autres villes du royaume. Elle occupait une place entre la noblesse et le peuple, comme ce qu'on appelle en Allemagne la seconde noblesse, produite par le travail, ainsi que la première par les armes.

C'est elle qui fonde les premiers établissements de bienfaisance, qui développe le commerce, entretient et peuple les universités, qui assiste aux doctes leçons des Champeau, des Abélard, des Ambroise Paré, et invite les étrangers à venir partager ses travaux et profiter de ses lumières; le sentiment que donne la liberté, le jugement que produit l'étude, distinguent de tout temps ces familles curiales de Paris, qui sont, comme celles de Rome, les *entrailles des villes*, et le meilleur appui des souverains. Déjà nous avons vu Philippe-Auguste confier à six bourgeois de Paris, pendant son absence, la gestion de ses biens et l'entrée au conseil de la reine; des notables de Paris sont également désignés, par Charles V, pour avoir part à la régence du

royaume pendant la minorité du dauphin, et se trouvent ainsi associés aux fonctions des ministres et des princes du sang. La garde de la personne du monarque fut long-temps confiée à des bourgeois de Paris. « Quand le roi alloit en guerre, » dit Olivier de La Marche, « il avoit au frein de son cheval deux bourgeois de sa bonne ville de Paris. » A la journée de Mons en Perdelle, où Philippe-le-Bel écrasa l'armée des Flamands, les deux bourgeois de garde furent tués à ses côtés; l'histoire nous a conservé le nom de ces braves, c'étaient les Gentiens, dont la race subsistait encore au dix-septième siècle. Ce fut, en 1412, un bourgeois de Paris qui emporta la bastille d'Estampes, forteresse que les capitaines les plus expérimentés avaient jugée imprenable. Si nos rois avaient eu plus de confiance dans la valeur de cette classe d'hommes vigoureux et adroits, ils auraient lutté avec plus d'avantage contre les Anglais, qui durent leurs succès à l'emploi des archers, véritables bourgeois de leurs villes, et aussi habiles que courageux. C'était la nation anglaise tout entière qui suivait ses princes à la guerre; et ce n'était, en France, que le roi et la noblesse qu'on lui opposait. Voici comment s'exprime, à cet égard, un ancien historien de nos malheureuses guerres, en parlant de la revue de l'armée dans la plaine d'Azincourt. « Outre ce grand corps de troupes

« du roi, » dit-il, « les bourgeois de Paris firent
 « offre de six mille hommes bien armés pour
 « combattre à la tête *aux jours de bataille*; mais
 « le duc de Berri, faisant grand récit de cette mi-
 « lice en présence de plusieurs chevaliers de sa
 « suite, l'un d'entre eux, nommé Jean de Beau-
 « mont, répondit avec mépris : Qu'avons-nous à
 « faire de ces gens de boutique, puisque nous
 « sommes trois fois plus nombreux que les An-
 « glois? Je ne sais pas s'il croyoit les roturiers in-
 « dignes des armes; mais j'assurerai bien en avoir
 « connu qui y ont acquis grand honneur, et je
 « dirai encore que le royaume étoit plus floris-
 « sant quand on y recevoit toutes sortes de gens
 « avec plus d'acception de valeur que de condi-
 « tion. Nos historiens nous apprennent que nos
 « chevaliers nese trouvèrent pas mieux d'un pareil
 « orgueil à Courtray, où les Flamands les renver-
 « sèrent dans les fossés, ni à Poitiers, etc., etc. »

Cette existence honorable de la bourgeoisie de Paris étoit telle que beaucoup de nobles aspiraient à en faire partie, afin de pouvoir occuper les charges municipales, sorte de gouvernement secondaire qui établissait un lien entre toutes les classes. La noblesse y trouvoit le pouvoir et la considération, et la bourgeoisie le moyen d'arriver à la noblesse. Ce droit de bourgeoisie s'acqueroit par la construction d'une maison de 60 livres de valeur, et l'engagement d'y résider une

partie de l'année; ce qui contribua beaucoup à l'extension de la capitale pendant les treizième et quatorzième siècles.

A cette époque, la ville de Paris avoit déjà une enceinte très-étendue, contenant des champs, des métairies qu'on appelloit alors *cultures*, des couvents entourés eux-mêmes de jardins, et clos de murs pour leur défense et marquer leur juridiction. Les places intermédiaires étoient divisées en rues fermées de barrières, de portes de fer, et d'une circulation souvent dangereuse.

La division qu'on remarque de nos jours existoit déjà entre les habitations du nord et celles du midi de la Seine, de la rive droite et de la rive gauche; la première présentait les grandes agglomérations des corps de métiers ayant leurs chefs, leurs statuts, espèces de petites républiques fédératives; au midi, on apercevoit des lieux élevés, les toits en ardoises des églises, des couvents, l'Université, les collèges; d'un côté, on n'entendoit que le bruit des marteaux, des charrettes, des crieurs publics; de l'autre, celui des cloches appelant les chantres aux offices, les écoliers aux classes; au milieu étoient les halles, si fréquentées alors par les gens de la campagne qui, de trente lieues à la ronde, venoient y apporter leurs productions en échange des objets manufacturés. Cette population, d'é-
 ats, de costumes et de mœurs différentes, et

s'élevant déjà à près de trois cent mille habitants, reconnaissait les réglemens de l'Hôtel-de-Ville, et la hiérarchie des quarteniers, dixainiers, cinquanteniers, composant, avec les échevins, les conseils, et le prévôt des marchands, l'autorité municipale, autorité élective populaire, et qui n'a cessé d'exercer une immense influence sur les destinées même du royaume.

L'Hôtel-de-Ville, continuation du Parloir-aux-Bourgeois, syndicat de la marchandise, fut longtemps situé sur un point peu apparent de la capitale, près du Châtelet; mais, sous la prévôté de Marcel, il fut établi sur la place où on le voit encore aujourd'hui. Marcel, ce nom rappelle à la fois de grands talents et de grands excès; Marcel, méconnu par les historiens des rois, et rendu enfin à la vérité par les écrivains philosophes, fut un homme de génie pour son temps: fils et petit-fils de prévôts des marchands dont la mémoire était honorée, il surpassa ses pères en capacité et dans la puissance qu'il exerçait sur le peuple. C'est pendant sa prévôté que l'autorité de l'Hôtel-de-Ville, qui n'avait été jusque-là que municipale, devint politique, et ne cessa plus de l'être; c'est lui qui devina, pour ainsi dire, le gouvernement représentatif, et le fonda dans une sorte de charte mémorable (l'ordonnance du mois de mars 1357). Il inventa le seul impôt juste, l'impôt proportionnel et progressif, adopté

depuis sous le nom d'*income-tax* dans les temps modernes. Mais c'est Paris surtout qui lui doit de la reconnaissance pour le système de défense et d'organisation militaire qu'il établit, et qui s'est toujours maintenu. Sans doute de coupables excès ternirent les services de cet homme courageux et habile, mais il faut les attribuer principalement au système de perfidie, d'entêtement des hommes qui entouraient alors un souverain *jeune d'âge et de conseils*, comme dit Froissart, à cet orgueil, à cette avidité de la noblesse qui alors, comme à d'autres époques, arrêtait toute amélioration possible. Le peuple n'avait aucun moyen légal d'obtenir ce qu'il demandait, ou l'exécution des concessions qu'il avait obtenues. Ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les remontrances, toutes les sollicitations, qu'il se portait à des excès coupables, mais qui seuls pouvaient alors intimider les hommes faux et cruels qui se jouaient de leurs promesses. Jamais Marcel n'attenta ni à la personne ni même au droit reconnu du souverain; et lorsque, des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et la tête couverte du chaperon du roi, auquel il avait donné le sien, il fit connaître au peuple sa conduite, il fut couvert d'applaudissemens, et ses paroles retentirent même au dehors, elles soulevèrent une partie du royaume, et elles eussent produit une plus grande explosion, si les communications avec

les provinces eussent été plus faciles, plus fréquentes.

Il n'était déjà plus ce temps où les campagnes, peuplées de loin en loin de pauvres hameaux, dépendaient des seigneurs retranchés dans de hautes tours, où les villes n'étaient qu'une sorte de marché d'ouvriers; le travail, et l'aisance qu'il procure, avaient affaibli ce principe de servilité et de dépendance timide; les villes avaient acquis des droits qu'elles faisaient respecter, et les campagnes voyaient la possibilité de secouer le joug de la noblesse, qui avait cessé de les protéger, et dont la considération s'était perdue dans les honteuses batailles de Crecy, d'Azaincourt et de Poitiers. Une fermentation générale existait partout, et il ne fallait que la présence de quelque homme distingué et d'un rang illustre, auquel on se serait attaché, pour devancer de six siècles la civilisation. Cet homme ne se rencontra pas, et les mouvements généreux de la population de Paris et des malheureux habitants des campagnes furent étouffés. Il en fut de même trente ans après, lorsque le peuple alla chercher à l'Hôtel-de-Ville ses armes, son appui, sa direction, et que, sous le nom de *Maillotins*, comme autrefois sous celui de *Jacques*, il tenta de se faire rendre justice; il succomba encore; et les hommes respectables qui modéraient ses passions tout en réclamant ses

droits, furent compris dans la vengeance des princes qui ne connaissaient, qui ne voulaient reconnaître que le pouvoir arbitraire. Et qu'on ne vienne pas alléguer contre la population de Paris les coupables excès qui, quelques années après, sous les factions de Bourgogne et d'Armagnac, ensanglantèrent la capitale. Le massacre des prisons, si semblable à ce qu'on a vu de nos jours, le pillage régulier, le système de terreur qui régna quelque temps, étaient l'effet des passions haineuses des oncles du roi, qui, étrangers à tout principe de patriotisme et d'humanité, ne songeaient qu'à satisfaire leur ambition ou leur avidité. Ces deux chefs cruels, dont l'un épuisait le royaume par ses exactions, et l'autre le livrait à l'étranger, doivent seuls porter la réprobation des crimes commis par leurs honteux et vils instruments.

La saine population de Paris, la classe éclairée, refusa toujours de prendre part à ces horreurs, et en arrêta à plusieurs reprises le cours. Le respectable prévôt des marchands, Charles Cudoé, avec tous ses échevins, conseillers de ville, et trois cents des plus notables bourgeois, désespérant de maintenir l'ordre au milieu de ces furieux, et ne voulant faire cause commune avec aucun des deux partis, s'éloignèrent de la ville, et n'y rentrèrent qu'au moment où, d'accord

avec une autre partie des bourgeois de la ville, ils en ouvrirent les portes à Charles VII, et en chassèrent les Anglais. L'histoire de l'Hôtel-de-Ville de Paris est la véritable histoire du peuple, non pas de cette partie de la populace égarée, et toujours l'esclave des factieux, mais, nous le répétons, nous ne saurions trop le répéter, de cette classe moyenne, forte, progressive, laborieuse, qui, à toutes les époques, s'est montrée grande et sage, et qui a su arracher la liberté au despotisme, et la conserver contre l'anarchie.

Dix siècles avaient vu s'exercer presque sans interruption les privilèges acquis de temps immémorial à la ville de Paris, de se gouverner elle-même, de nommer ses magistrats, et de disposer de ses revenus communaux.

L'Hôtel-de-Ville de Paris jouissait paisiblement de ces privilèges, lorsqu'il en fut dépouillé par Charles VI, en punition de la sédition excitée par les Maillotins. Irrité des excès qu'ils commirent, il supprima la prévôté des marchands, l'échevinage, la juridiction, la police et le greffe; il ôta aux bourgeois les armes, la garde et les chaînes de la ville; et les revenus communaux furent confondus dans la recette ordinaire du roi.

Le prévôt de Paris fut chargé de l'administration municipale; mais il éprouva bientôt qu'un

homme seul ne pouvait pas suffire à l'exercice de ces deux emplois. On rendit donc aux bourgeois la garde de la prévôté des marchands, sans leur en rendre encore la propriété. Jean Jouvenel, dit des Ursins, fut garde de cette prévôté, et eut quelques successeurs dans cette qualité. Charles Culdoé, l'un d'entre eux, obtint, en 1405, la restitution des revenus de la ville, pour la réparations des portes, ponts, fontaines, tours, égouts et fossés, où l'on n'avait point travaillé depuis plus de vingt ans. Enfin, après vingt-neuf années de suppression, Charles VI, apaisé par un châtement si long, rétablit, en 1411, le Parloir-aux-Bourgeois, et rendit à la ville sa juridiction, la propriété de son domaine, ses revenus communs, et tous ses privilèges. Mais les magistrats nouvellement élus ne surent plus quelles étaient leurs attributions. Le greffe avait été exposé au pillage; les archives avaient été dissipées, et des titres de la ville égarés. Pour remédier à tous ces désordres, le roi nomma des commissaires qui travaillèrent à la confection d'une ordonnance générale qui servit désormais de règle dans l'administration de la police et de la justice municipale. Ce soin fut confié au procureur général, à Jean Mauloué, conseiller au parlement, au prévôt des marchands et aux échevins. Et comme la nouvelle ordonnance

ne devait contenir que les anciens usages, les commissaires commencèrent par rassembler autant qu'ils purent les chartes, papiers, registres, et autres enseignements anciens. Le roi ordonna au garde du trésor de ses chartes de rendre toutes celles qui y avaient été portées des archives de la ville, et de délivrer des *vidimus* de toutes les autres. A la preuve par écrit, les commissaires joignirent une enquête, où ils appelèrent des personnes de tous les états de la ville, les mieux instruites de ses droits, des vieillards qui avaient passé par ses charges, d'anciens bourgeois et marchands versés dans la connaissance de ces affaires, enfin tous ceux dont on espéra pouvoir tirer quelques lumières. Les commissaires, après avoir pris leur avis, dressèrent un procès-verbal de leurs dépositions; et, après trois ans de recherches, l'ancien droit de la ville fut enfin rédigé par une ordonnance générale, scellée du grand sceau, au mois de février 1415. C'est ce travail qui composait la loi municipale de Paris, et qui était encore en vigueur au moment de la révolution.

Les officiers principaux de l'Hôtel-de-Ville étaient le prévôt des marchands, quatre échevins, le procureur du roi, le greffier et le receveur. Ces huit personnes composaient ensemble ce qu'on appelait le Bureau de la Ville. Il y avait en outre vingt-six conseillers et dix sergents ou huissiers.

Les autres officiers subalternes étaient les quarteniers, au nombre de seize; les cinquanteniers, au nombre de quatre en chaque quartier, qui faisaient en tout soixante-quatre; et les dixainiers, au nombre de deux cent cinquante-six, seize dans chaque quartier; l'architecte ou maître des œuvres de la ville; le capitaine de l'artillerie, l'imprimeur, et le maître-d'hôtel. Les trois compagnies des gardes et archers faisaient aussi partie du corps de ville. Chacune de ces compagnies, de cent archers, auxquelles fut bientôt adjointe la milice bourgeoise, composait, en 1703, cent trente-trois compagnies, dont tous les officiers ainsi que ceux des archers étaient à la nomination du prévôt des marchands et des échevins. C'est cette milice qui a servi depuis de modèle et de principe à l'institution de la garde nationale.

L'élection du prévôt des marchands se faisait tous les deux ans; mais il pouvait être continué jusqu'à quatre fois. Tous les ans les deux plus anciens des quatre échevins sortaient d'emploi, et l'on en élisait deux nouveaux. Voici quel était le mode d'élection à ces deux fonctions: avant le 16 d'août, jour fixé pour ces nominations, les quarteniers convoquaient une assemblée dans les quartiers pour choisir parmi les notables de la population quatre électeurs pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville, et procéder tant à l'élection des scrutateurs qu'à celle des prévôts et échevins.